



Déclassifié\*  
AS/Jur (2023) 13  
7 juin 2023  
fjdoc13 2023

## Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

# La détention arbitraire de Vladimir Kara-Murza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie

## Note introductive

Rapporteure : Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, Islande, Groupe des socialistes, démocrates et verts

### 1. Introduction

1. La présente note introductive repose sur deux propositions de résolution, « Arrestation arbitraire de Vladimir Kara-Murza, défenseur russe des droits de l'homme et combattant pour la liberté » ([Doc. 15514](#)) et « Persécutions systématiques et massives contre les manifestants anti-guerres en Fédération de Russie » ([Doc. 15578](#)), qui ont été déposées respectivement le 28 avril 2022 et le 27 juin 2022 et renvoyées à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Le 13 octobre 2022, la commission a accepté de fusionner ces deux renvois en un seul rapport et m'a nommée rapporteure. Les propositions de résolution condamnent fermement l'arrestation arbitraire de Vladimir Kara-Murza, opposant politique et défenseur des droits de l'homme, par les autorités russes en avril 2022 et appellent à sa libération immédiate. Elles dénoncent par ailleurs le fait que, comme lui, plusieurs milliers de manifestants ont été arrêtés ou incarcérés en Russie pour avoir exprimé leur opposition à la guerre d'agression menée contre l'Ukraine. Ces arrestations et mises en détention ont eu lieu après la promulgation de nouvelles lois incriminant les actes consistant à « discréditer l'armée russe » et à « diffuser sciemment de fausses informations sur l'utilisation des forces armées russes » – lois qui ont été largement utilisées pour restreindre la liberté d'expression dans la Fédération de Russie. Les deux propositions de résolution soulignent le caractère systématique de la répression menée à l'encontre des opposants à la guerre en citant le nombre élevé d'arrestations, de placements en détention et de procédures (pénales et administratives) engagées en vertu de la nouvelle législation. Je prendrai également en compte la proposition de résolution « Sanctions contre les personnes de la "liste Kara-Murza" » ([Doc. 15632](#))<sup>1</sup>, qui évoque les nouvelles accusations portées contre Vladimir Kara-Murza (« coopération avec une ONG étrangère "indésirable" » et « trahison »). Enfin, je n'omettrai pas de mentionner les propositions de résolution « Nécessité urgente de combattre le terrorisme d'État » ([Doc. 15599](#))<sup>2</sup> et « L'Europe doit être solidaire du mouvement anti-guerre russe et biélorusse » ([Doc. 15633](#))<sup>3</sup> qui, aux fins de la présente note introductive, soulignent respectivement que les autorités russes terrorisent leurs propres citoyens à des fins politiques et que l'Assemblée parlementaire doit être solidaire avec les mouvements anti-guerre russes, à l'intérieur du pays et à l'étranger, et qu'elle doit les aider à lutter contre la désinformation et à contribuer à la démocratisation.

2. En dépit de l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe le 16 mars 2022, prononcée en vertu de l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe (CM/Res(2022)2), l'Assemblée parlementaire peut – et doit – poursuivre ses travaux relatifs à la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie. Dans

\* Document déclassifié par la Commission le 25 avril 2023.

<sup>1</sup> [Doc. 15632](#) de l'Assemblée.

<sup>2</sup> [Doc. 15599](#) de l'Assemblée.

<sup>3</sup> [Doc. 15633](#) de l'Assemblée.

son [Avis 300 \(2022\)](#) « Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine », l'Assemblée a déclaré que, dans l'éventualité où la Fédération de Russie cesserait d'être membre de l'Organisation, le Conseil de l'Europe devrait envisager des initiatives qui lui permettraient de continuer à soutenir les défenseurs des droits de l'homme, les forces démocratiques, les médias libres et la société civile indépendante en Fédération de Russie, et à collaborer avec eux<sup>4</sup>. Cette position a été réitérée dans la [Résolution 2433 \(2022\)](#), dans laquelle l'Assemblée a décidé d'intensifier son engagement en faveur de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants, des milieux universitaires et des forces démocratiques de Russie qui respectent les valeurs et les principes de l'Organisation, notamment l'intégrité territoriale des États membres souverains. Bien qu'il ait été mis formellement fin à la procédure de suivi parlementaire – strictement réservée aux États membres – pour la Fédération de Russie (As/Mon (2022)09), il n'en demeure pas moins que la commission des questions juridiques et des droits de l'homme est compétente pour examiner les questions relatives à la situation des droits de l'homme et à l'État de droit en Europe, y compris dans les États européens non membres. En outre, il importe aussi de rappeler que la Convention européenne des droits de l'homme restait applicable dans la Fédération de Russie jusqu'au 16 septembre 2022, et que nombre des situations prises en compte par le présent rapport peuvent donner lieu à des violations continues de certaines de ses dispositions qui ont démarré avant cette date (notamment le droit à la liberté et à la sûreté consacré par l'article 5 de la Convention). D'autres violations résultent également du manquement persistant des autorités russes à exécuter des arrêts précis de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont et continueront à avoir force exécutoire au-delà de cette date pour la Fédération de Russie, conformément aux articles 46, paragraphe 1, et 58, paragraphe 2, de la Convention.

3. Dans la présente note introductive, je commencerai par présenter le contexte des faits notables survenus dans la répression des manifestants anti-guerre, notamment les récentes modifications législatives qui permettent d'engager des poursuites pénales. Ensuite, je rappellerai les cas de persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie, précédemment examinés par l'Assemblée parlementaire. En troisième lieu, je m'intéresserai aux interventions de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur cette question. Quatrièmement, je recueillerai les réactions d'autres organisations internationales, plus particulièrement des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cinquièmement, je fournirai une première analyse juridique des modifications apportées au code pénal russe et j'expliquerai pourquoi elles constituent des violations des droits de l'homme. Enfin, je proposerai des pistes de travail supplémentaires nécessaires à la finalisation de mon rapport.

## **2. Derniers faits nouveaux concernant l'arrestation arbitraire de Vladimir Kara-Murza, défenseur russe des droits de l'homme et combattant de la liberté, et la persécution systématique des manifestants anti-guerre<sup>5</sup>**

4. La persécution en Russie des personnes qui protestent contre la guerre ou les opérations militaires menées par la Fédération de Russie ne date pas de l'agression de 2022 contre l'Ukraine. Par exemple, le 25 octobre 2008, les participants à une petite manifestation contre la guerre russo-géorgienne avaient été incarcérés quelques jours et condamnés à payer une amende<sup>6</sup>. Plusieurs personnes avaient également été arrêtées et placées en détention lors des manifestations organisées en 2014 contre la crise ukrainienne, notamment pendant la « Marche pour la paix » du 15 mars<sup>7</sup>.

5. Depuis le début de la guerre d'agression lancée contre l'Ukraine le 24 février 2022, plusieurs manifestations anti-guerre ont eu lieu en Russie. Cette mobilisation a entraîné la persécution de divers opposants, qu'il s'agisse de personnalités politiques, de journalistes ou de membres d'organisations de

<sup>4</sup> [Avis 300 \(2022\)](#) de l'Assemblée. Voir aussi la [Résolution CM/Res\(2022\)3](#) sur les conséquences juridiques et financières de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie.

<sup>5</sup> Aux fins de la présente note introductive, est considéré comme un « manifestant » anti-guerre quiconque s'exprime contre la guerre d'agression russe en Ukraine. Cette opposition peut se manifester de diverses manières, notamment par une activité personnelle sur les réseaux sociaux, la rédaction d'un article, la participation à une manifestation publique (quels que soient son statut juridique et son ampleur), etc.

<sup>6</sup> The New York Times, [Red Square protest echoes 1968 – The New York Times \(nytimes.com\)](#) ; Graniru, [Грани.Ру: В Москве прошел митинг против войны в Грузии | Политика / Россия / Акции протеста \(graniru.org\)](#).

<sup>7</sup> The Telegraph, [Video: Anti-Ukraine war activists arrested for protest in Moscow - Telegraph \(archive.org\)](#) ; BBC News, [Ukraine crisis: Russians opposed to Putin - BBC News](#) ; Unian, [У Росії затримали активістів, які протестували проти війни з Україною | УНІАН \(unian.ua\)](#).

défense des droits de l'homme, ou même de « citoyens ordinaires ». Le 25 février 2022, alors que se déroulait l'une des premières manifestations de masse, 437 personnes ont été placées en détention dans 26 villes<sup>8</sup> ; leur nombre n'a cessé de croître au fil des jours de protestation. Selon l'organisation OVD-Info, depuis le 24 février 2022, 19 586 personnes ont été placées en détention lors de manifestations contre la guerre et la mobilisation militaire, et 50 affaires de protestation anti-guerre, en moyenne, ont été jugées chaque semaine<sup>9</sup>. Compte tenu de l'augmentation continue du nombre d'arrestations, de placements en détention, de procès et de condamnations, ces données révèlent le caractère systématique de la répression contre l'activisme anti-guerre.

6. Le cadre juridique qui autorise ces détentions et en vertu duquel plusieurs affaires ont été portées devant la justice repose sur plusieurs articles du code pénal russe. Le 2 mars 2022, le Parlement russe a apporté des modifications au code pénal par l'intermédiaire d'un projet de loi sans rapport avec l'Ukraine<sup>10</sup>. L'article 207.3 a été modifié pour ériger en infraction pénale la « diffusion publique délibérée de fausses informations sur l'utilisation des forces armées russes » (5 à 10 ans d'emprisonnement, 15 ans pour les infractions entraînant « de graves conséquences ») ; l'article 280.3 pour ériger en infraction pénale « les actions publiques visant à discréditer les forces armées russes » (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement) et l'article 284.2 pour ériger en infraction pénale « les appels à la prise de mesures restrictives contre la Fédération de Russie, ses citoyens ou ses entités juridiques » (amende et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement). Le projet de loi a été adopté par les deux chambres du Parlement russe, signé par le Président Poutine et est entré en vigueur en 48 heures, le 4 mars 2022. Le 25 mars 2022, l'article 207.3 du code pénal a été de nouveau modifié pour interdire « la diffusion délibérée de fausses informations », non seulement sur les forces armées russes, mais aussi sur tout organe public russe agissant à l'étranger.

7. Le 4 mars 2022, une modification de l'article 20.3.3 du Code russe des infractions administratives est également entrée en vigueur. Reprenant l'article 280.3, mais pour des infractions moins graves, cette modification a entraîné la condamnation de 556 manifestants à payer des amendes de plusieurs milliers de roubles dans les six semaines qui ont suivi son entrée en vigueur<sup>11</sup>.

8. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> décembre 2022, des modifications du droit administratif sur les « agents étrangers » sont entrées en vigueur. Elles ont élargi les critères justifiant l'inscription de personnes sur la liste des agents étrangers – de la réception d'un « financement étranger » au fait d'être « sous influence étrangère » – et ont étendu la qualification d'« activité politique » pour inclure toute activité liée aux « droits et libertés de l'homme et des citoyens », la « collecte ciblée d'informations dans le domaine des activités militaires de la Fédération de Russie », la diffusion publique de tout message ou document, ou la participation à la création de tels messages ou documents<sup>12</sup>. En conséquence, les organisations et les personnes qui contestent le discours de l'administration russe sur la guerre, par exemple en rendant compte des activités de l'armée russe en Ukraine, ou qui dénoncent les violations des droits de l'homme peuvent facilement être qualifiées d'« agents étrangers » et s'exposer ainsi à la dissolution ou à des sanctions administratives.

9. L'une des premières arrestations et procédures judiciaires engagées en vertu des dernières modifications du code pénal<sup>13</sup> a concerné Vladimir Kara-Murza, homme politique de l'opposition, historien, défenseur des droits de l'homme et lauréat du prix Václav Havel. Il est également co-fondateur du Comité anti-guerre russe, créé pour s'opposer à l'invasion de l'Ukraine. Quelques jours après son témoignage devant notre commission dans le cadre de la préparation du rapport « Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie »<sup>14</sup>, il a été arrêté et condamné<sup>15</sup> à 15 jours de détention administrative pour « refus d'obéissance à un agent de police » (le 12 avril 2022). Le 22 avril, il a été inculpé en vertu de l'article 207.3 du code pénal pour avoir prétendument diffusé de « fausses informations délibérées » sur les opérations des

<sup>8</sup> Reuters, [Anti-war protests held in cities across Russia, 2 000 people arrested | Reuters](#).

<sup>9</sup> Par exemple, 60 affaires ont été jugées la semaine du 6 février 2023, 50 affaires la semaine du 20 février 2023, etc. L'organisation qualifie les procédures engagées à l'encontre des opposants à la guerre de « crime politique ». Cela ne signifie pas pour autant que ces affaires sont de nature politique au sens de la définition de prisonnier politique qui figure dans la [Résolution 1900 \(2012\)](#) de l'Assemblée.

OVD-Info, page d'accueil, [Независимый правозащитный медиа-проект ОВД-Инфо \(ovdinfo.org\)](#).

<sup>10</sup> Sur l'incrimination de la mise en œuvre ou du soutien des sanctions pénales internationales imposées à la Russie.

Amnesty International, [Russie : Les autorités déploient de nouvelles lois pénales afin d'étouffer les critiques sur la guerre menée par la Russie en Ukraine](#), sur le projet de loi n° 464757-7.

<sup>11</sup> The Moscow Times, [How Russia's New Law Against 'Fakes' is Being Applied - The Moscow Times](#).

<sup>12</sup> Inoteka, [The State Duma adopted a new law on «foreign agents». What will change? | Инотека \(inoteka.io\)](#).

<sup>13</sup> Plus précisément, en vertu de l'article 207.3.

<sup>14</sup> [Doc. 15545](#) de l'Assemblée.

<sup>15</sup> Le 12 avril 2022.

forces armées russes en Ukraine. Il lui a été reproché d'avoir prononcé en mars un discours devant la Chambre des représentants de l'Arizona, dans lequel il critiquait la politique de Vladimir Poutine, dénonçait la « complaisance » de l'Ouest vis-à-vis du Kremlin et soulignait l'importance du mouvement de protestation en Russie. En outre, Vladimir Kara-Murza a dénoncé l'acte d'agression contre l'Ukraine et l'a qualifié de « guerre d'agression », il a invoqué la Charte de Nuremberg et a affirmé que « l'utilisation de bombes à fragmentation dans des zones résidentielles et les bombardements de maternités, d'hôpitaux et d'écoles [étaient] des crimes de guerre commis par le régime dictatorial du Kremlin ». Le 8 juin, la détention provisoire de Vladimir Kara-Murza a été prolongée<sup>16</sup>. En juillet, il a également été accusé d'avoir « organisé des activités d'organisations indésirables »<sup>17</sup> en raison de sa participation supposée à la fondation Free Russia, une ONG qualifiée d'« indésirable » par les autorités russes. Le 6 octobre, les autorités ont accusé Vladimir Kara-Murza de « haute trahison »<sup>18</sup>, un crime passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. D'après leur enquête, l'activiste aurait coopéré avec un pays de l'OTAN, ce qu'auraient « prouvé » ses discours publics critiques à Lisbonne, Helsinki et Washington D.C.<sup>19</sup>. Le 6 mars 2023, la détention provisoire de Vladimir Kara-Murza a été prolongée jusqu'au 27 août<sup>20</sup>.

10. Au moment de la rédaction de la présente note introductive, Vladimir Kara-Murza a été condamné à 25 ans de prison pour trahison, diffusion de "fausses" informations sur l'armée russe et affiliation à une "organisation indésirable". Pendant sa détention provisoire, il lui a été interdit d'appeler ou de voir sa famille.<sup>21</sup> Son état de santé s'est considérablement dégradé en détention, notamment après avoir été placé en cellule disciplinaire.<sup>22</sup> Vladimir Kara-Murza a survécu à deux empoisonnements liés aux autorités russes, mais ceux-ci ont eu des effets très négatifs sur sa santé et il doit faire régulièrement de l'exercice pour rester en bonne santé. Après près d'un an de détention provisoire, dont une semaine à l'isolement (dans une cellule de 3 mètres sur 1,5 mètre) et la privation de son droit à des promenades quotidiennes, Vladimir Kara-Murza a développé une polyneuropathie aux deux pieds. Son procès s'est tenu à huis clos le 17 avril. Le secret a été justifié par le fait que "M. Kara-Murza veut utiliser la salle d'audience comme une tribune pour discréditer publiquement le régime en place...". Le tribunal qui l'a jugé comprenait le juge Sergei Podoprigrorov, qui figure sur la "liste Magnitsky" et a été sanctionné par les États-Unis et le Royaume-Uni. Au cours des plaidoiries, M. Kara-Murza s'est déclaré convaincu que "notre société [russe] ouvrira les yeux et sera horrifiée par les crimes terribles qui ont été commis en son nom", "même aujourd'hui, même dans l'obscurité qui nous entoure, même assis dans cette cage, j'aime mon pays et je crois en notre peuple. Je crois que nous pouvons suivre ce chemin".<sup>23</sup> Des dirigeants du monde entier ont déploré cette condamnation et appelé à la libération de M. Kara-Murza, notamment la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, qui a condamné ce "simulacre" de procès<sup>24</sup>, et le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Josep Borrell.<sup>25</sup> L'Assemblée doit tout mettre en œuvre pour attirer l'attention et suivre les conditions d'emprisonnement de Vladimir Kara-Murza. Elle doit également soutenir les activités du Comité anti-torture (CPT) du Conseil de l'Europe à l'égard de la Russie et encourager le CPT à rendre visite aux prisonniers politiques, y compris aux manifestants anti-guerre détenus.

11. Des milliers d'autres manifestants ont également été concernés par les modifications susmentionnées du code pénal et par la répression systématique du mouvement anti-guerre. Alexeï Gorinov, un conseiller

<sup>16</sup> Radio Free Europe/Radio Liberty, [Moscow Court Extends Pretrial Detention Of Opposition Politician Kara-Murza \(rferl.org\)](https://www.rferl.org).

<sup>17</sup> En vertu de l'article 284.1(1) du code pénal russe.

<sup>18</sup> En vertu de l'article 275 du code pénal russe.

<sup>19</sup> Amnesty International, [Russia: Vladimir Kara-Murza, jailed prisoner of conscience, awarded Václav Havel Prize - Amnesty International](https://www.amnesty.org);

Human Rights Watch, partie sur la « Liberté d'expression » [Rapport mondial 2023 : Fédération de Russie | Human Rights Watch \(hrw.org\)](https://www.hrw.org).

<sup>20</sup> Novaya Gazeta, [Мосгорсуд продлил на полгода арест Владимиру Кара-Мурзе. Процесс пройдет в закрытом режиме \(novayagazeta.eu\)](https://www.novayagazeta.eu).

<sup>21</sup> iNews, [Imprisoned Russian dissident Vladimir Kara-Murza: 'None of us know how Putin's regime will end – but it will!' \(inews.co.uk\)](https://www.inews.co.uk).

<sup>22</sup> Plusieurs tweets et l'Eastern Herald, [The health of Vladimir Kara-Murza in the disciplinary cell has deteriorated \(easternherald.com\)](https://www.easternherald.com).

<sup>23</sup> The Washington Post, [Opinion | Vladimir Kara-Murza's final statement to Russian court - The Washington Post](https://www.washingtonpost.com).

<sup>24</sup> Conseil de l'Europe, [Secretary General condemns 25 year prison sentence for Russian opposition leader Vladimir Kara-Murza - Portal \(coe.int\)](https://www.coe.int).

<sup>25</sup> Union européenne, Service européen pour l'action extérieure, [Russia: Statement by the High Representative on the sentencing of Vladimir Kara-Murza | EEAS Website \(europa.eu\)](https://www.eeas.europa.eu).

municipal moscovite qui a déclaré en plein conseil municipal que « des enfants mouraient » et que « tous les efforts de la société civile russe devaient servir à mettre fin à la guerre et à entraîner le retrait des forces russes du territoire ukrainien », en est un exemple célèbre<sup>26</sup>. Il a été le premier à être condamné à près de sept ans d'emprisonnement pour avoir diffusé délibérément de fausses informations sur l'armée russe<sup>27</sup>. Plus récemment, un étudiant et blogueur a été condamné à huit ans et demi d'emprisonnement en vertu de la même disposition légale pour avoir publié des articles sur les attaques et les frappes russes en Ukraine, les crimes de guerre à Boutcha et Irpine, et pour avoir utilisé le terme officiellement interdit de « guerre », au lieu d'« opération militaire spéciale »<sup>28</sup>.

12. En vertu de la loi sur les « agents étrangers » ou de cadres juridiques similaires, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont été systématiquement dissoutes. Parmi les exemples les plus marquants figure Memorial<sup>29</sup>, dont le recours contre la décision de dissolution de décembre 2021 a été rejeté par la Cour suprême russe le 3 mars 2022<sup>30</sup>. En janvier 2023, la justice a ordonné la dissolution du Groupe Helsinki de Moscou, la plus ancienne organisation russe de défense des droits de l'homme<sup>31</sup>. De même, la Fondation Andreï Sakharov, dont le siège est aux États-Unis et qui a été récemment qualifiée d'« indésirable », a mis fin à ses activités en Russie<sup>32</sup>.

13. La répression touche, pour l'essentiel, des manifestants à titre individuel<sup>33</sup>. OVD-Info a fait état de milliers de personnes qui risquent des peines de prison et/ou des amendes élevées pour l'exercice le plus réduit de la liberté d'expression. À titre d'exemple, on peut citer la rédaction, le partage<sup>34</sup> et le fait d'« aimer » ou de commenter des messages sur les réseaux sociaux, la présence d'une affiche chez soi ou dans sa voiture, le fait de qualifier d'« invasives » les actions militaires, de brandir une feuille blanche ou d'écrire « non à la guerre » sur des bâtiments, l'évocation sur un média vidéo public de rapports dénonçant des meurtres de civils commis par les forces armées russes en Ukraine<sup>35</sup>, l'organisation d'une manifestation solitaire en exhibant une pancarte qualifiant le Président Poutine de « meurtrier »<sup>36</sup>, le fait de relayer des publications de défenseurs russes des droits de l'homme et de qualifier le conflit de « guerre »<sup>37</sup> ou encore le remplacement des étiquettes de prix dans un supermarché par des notes contenant des informations sur la guerre en Ukraine<sup>38</sup>. Les effets de la répression peuvent même toucher les droits parentaux des personnes persécutées pour leur position anti-guerre. Par exemple, la fille d'Alexeï Moskaliov, qui a fait un dessin dénonçant la guerre à l'école, a été placée dans un orphelinat après la mise en détention de son père en mars 2023 pour « discrédit » de l'armée russe. Celui-ci risque d'être privé de ses droits parentaux<sup>39</sup>.

14. Les milliers d'actes de protestation signalés se sont inscrits et s'inscrivent encore dans un contexte où l'opinion publique russe, telle que la révèlent les sondages, est largement en faveur de la guerre menée par Poutine. Les sondages d'opinion réalisés par le Centre Levada, le principal institut de sondage indépendant de la Fédération de Russie, montrent que, depuis l'agression de février 2022, le soutien global à la guerre est resté au moins égal à 60 %, avec une nette augmentation au fil du temps, puisque les sondages réalisés en novembre 2022 montrent que 74 % des Russes soutiennent à titre personnel les actions des forces militaires

<sup>26</sup> The Guardian, [Moscow councillor jailed for seven years after criticising Ukraine war | Russia | The Guardian](#).

<sup>27</sup> En vertu de l'article 207.3 du code pénal russe. Wilson Center, Grigory Vaypan, [The Gorinov Case Sets New Benchmark in the Kremlin's War against Dissent | Wilson Center](#).

<sup>28</sup> [Russia: Student blogger sentenced to long imprisonment in brutal repression of anti-war dissent - Amnesty International](#).

<sup>29</sup> La plus ancienne organisation russe de défense des droits de l'homme, dont les recherches ont été utilisées par cette commission pour rédiger le rapport « Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie ». [Doc. 15545](#) de l'Assemblée.

<sup>30</sup> Radio Free Europe / Radio Liberty, [Memorial Says Russian Supreme Court Rejects Appeal Of Closure Order \(rferl.org\)](#).

<sup>31</sup> Human Rights Watch, [Russia's Oldest Human Rights Group Faces 'Liquidation' | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#)

<sup>32</sup> Human Rights Watch, [Russia Designates Another Rights Organization as 'Undesirable' | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

<sup>33</sup> OVD-Info, [«The Anti-war Case» | ОВД-Инфо \(ovdinfo.org\)](#) ;

Amnesty International, [Russie : Les autorités déploient de nouvelles lois pénales afin d'étouffer les critiques sur la guerre menée par la Russie en Ukraine – Amnesty International](#).

<sup>34</sup> L'avocat Dimitri Talantov, entre autres.

<sup>35</sup> Dont l'opposant politique Ilya Iachine.

Amnesty International, [Russia: Opposition politician Ilya Yashin sentenced to eight and half years in jail for denouncing Russia's war crimes in Ukraine - Amnesty International](#).

<sup>36</sup> L'ancienne présentatrice de télévision Marina Ovsiannikova, célèbre pour avoir montré en direct une pancarte « Non à la guerre ».

<sup>37</sup> L'étudiant militant Dimitri Ivanov.

<sup>38</sup> L'artiste Alexandra Skochilenko.

<sup>39</sup> [Alexey Moskaliov whose daughter drew anti-war picture at school sentenced to two years in prison, allegedly escapes arrest \(novayagazeta.eu\)](#).

russes en Ukraine<sup>40</sup>. Cependant, 32 % des personnes interrogées admettent manquer ou ne pas rechercher d'informations régulières sur la guerre. Par ailleurs, compte tenu du contexte de propagande pro-Kremlin, de désinformation et de répression active des manifestants, plusieurs analystes estiment que la population russe a peur et se trouve dans l'incapacité de s'exprimer librement dans ces sondages<sup>41</sup>, et que ces derniers ne devraient pas être retenus comme un indicateur du niveau de soutien de l'opinion publique russe à la guerre<sup>42</sup>.

### 3. Affaires et situations déjà examinées au sein de l'Assemblée parlementaire

15. Depuis le début de l'agression militaire illégale et non provoquée contre l'Ukraine le 24 février 2022, l'Assemblée, ses commissions et ses rapporteurs n'ont cessé de réagir à la répression croissante des opposants politiques et des militants de la société civile en Fédération de Russie, en particulier des personnes qui s'opposent à la guerre. Les questions qui présentent un intérêt pour la présente note introductive sont présentées ci-après par ordre chronologique.

16. Le 26 janvier 2022, M. Piero Fassino (Italie, SOC), en qualité de membre de la commission de suivi, a présenté son rapport « Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie ». Bien que ce rapport ait été présenté avant le début de l'agression de grande ampleur menée contre l'Ukraine, le rapporteur a exprimé sa « très vive inquiétude quant à la détérioration de la situation en ce qui concerne le pluralisme, les droits humains et les libertés fondamentales dans la Fédération de Russie, qui s'est manifestée par la répression à l'encontre des opposants politiques, de la société civile indépendante, des voix dissidentes et des journalistes exprimant des critiques »<sup>43</sup>, signe d'une situation déjà critique pour la société civile en Russie. Il a particulièrement insisté sur la détention d'Alexeï Navalny, la dissolution de Memorial, les restrictions imposées à la liberté de réunion et d'expression ainsi que sur la législation restrictive qui fait de la Russie un cadre hostile à l'exercice des droits de l'homme et au partage d'informations indépendantes<sup>44</sup>.

17. Dans sa déclaration du 7 mars 2022, le président de l'Assemblée, M. Tiny Kox a « vivement [déploré] » les modifications législatives qui prévoient des peines de prison allant jusqu'à 15 ans pour la diffusion d'informations « discréditant les forces militaires [russes] »<sup>45</sup>.

18. Dans ma déclaration du 10 mars 2022, en ma qualité de rapporteure générale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, j'ai exprimé ma profonde inquiétude face à la répression en cours contre la société civile russe. J'ai notamment condamné les représailles engagées contre Oleg Orlov et Svetlana Gannushkina et alerté l'Assemblée sur le nombre déjà très élevé de détentions de manifestants pacifiques contre la guerre, quelques jours seulement après le début de l'agression de la Fédération de Russie.

19. Dans son [Avis 300](#) du 15 mars 2022, adopté à l'unanimité, l'Assemblée a « [condamné] les mesures prises par les autorités russes pour restreindre encore plus la liberté d'expression et la liberté de réunion, avec la fermeture de pratiquement tous les organes de presse indépendants restants, l'intensification de la répression à l'encontre de la société civile, la répression féroce des manifestations pacifiques et les restrictions considérables de l'accès aux médias sociaux »<sup>46</sup>. Elle a appelé la Fédération de Russie à garantir le plein respect de ces libertés, conformément au droit international.

20. Dans ma déclaration du 14 avril 2022, j'ai déploré l'arrestation de M. Kara-Murza et sa condamnation à 15 jours de détention administrative en rappelant le contexte « d'une répression sans précédent contre les personnalités de la société civile et de l'opposition qui s'opposent à la guerre », et j'ai appelé les autorités

---

<sup>40</sup> Levada Centre, [Levada-Centre : Conflict with Ukraine: November 2022](#).

<sup>41</sup> London School of Economics, [Do Russians tell the truth when they say they support the war in Ukraine? Evidence from a list experiment | EUROPP \(lse.ac.uk\)](#) ; Politico Magazine [AI Can Tell Us How Russians Feel About the War. Putin Won't Like the Results. - POLITICO](#) ; Harvard University, [Assessing Russian Public Opinion on the Ukraine War | Harvard Kennedy School](#).

<sup>42</sup> Audition de M. Guriev et M. Bowring devant cette commission le 4 avril 2022.

<sup>43</sup> [Résolution 2422 \(2022\)](#) de l'Assemblée, paragraphe 7.

<sup>44</sup> [Doc. 15443](#) de l'Assemblée, partie 3.

<sup>45</sup> Conseil de l'Europe, [Réaction du Président de l'APCE suite à la nouvelle loi russe à l'encontre des médias \(coe.int\)](#).

<sup>46</sup> [Avis 300 \(2022\)](#) de l'Assemblée, paragraphe 11.

russes à « libérer M. Kara-Murza et à mettre fin à toutes les formes de représailles [...] à l'encontre de ceux qui exercent légitimement leur droit à la liberté d'expression [...] »<sup>47</sup>.

21. Le 27 avril 2022, M. Frank Schwabe, (Allemagne, SOC), en sa qualité de rapporteur pour la commission des questions politiques et de la démocratie, a présenté le rapport sur les « Conséquences de l'agression persistante de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : rôle et réponse du Conseil de l'Europe ». Il a évoqué la nécessité de tendre la main à la société civile russe et biélorusse en faisant valoir que de nombreux citoyens de ces pays ne soutiennent pas la guerre et n'ont pas accès à des informations indépendantes et objectives sur le sujet. Il a donc souligné l'importance pour le Conseil de l'Europe de « continuer à soutenir les défenseurs russes des droits humains, les forces démocratiques, les médias libres et la société civile indépendante, qu'ils se trouvent en Fédération de Russie ou à l'étranger »<sup>48</sup> et proposé plusieurs moyens d'y parvenir.

22. Le même jour, M. Damien Cottier (Suisse, ADLE), en sa qualité de président de cette commission, a fermement condamné l'arrestation de Vladimir Kara-Murza et appelé à sa libération immédiate, en soulignant les motifs « fallacieux » de sa détention et des poursuites engagées en vertu de la nouvelle loi. Il risque à ce titre entre 5 et 10 ans d'emprisonnement pour avoir dénoncé les violations flagrantes du droit international par les forces armées russes<sup>49</sup>.

23. Le 20 mai 2022, plusieurs membres de l'Assemblée ont présenté la Déclaration écrite n° 740 en soutien au mouvement anti-guerre en Fédération de Russie, qui dénonçait les violences policières et appelait tous les membres du Conseil de l'Europe à soutenir les mouvements russes pro-paix<sup>50</sup>.

24. Dans mon rapport du 3 juin 2022 sur les « Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie »<sup>51</sup>, j'ai donné une vue d'ensemble de toutes les affaires et situations relatives aux prisonniers politiques en Fédération de Russie, examinées par l'Assemblée entre février 2014 et avril 2022. J'ai souligné le rôle prépondérant de l'Assemblée, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe dans la condamnation des arrestations et détentions arbitraires de responsables politiques de l'opposition en Russie et dans la reconnaissance du fait que ces actes constituent des violations de la Convention. Je me suis fortement appuyée sur le travail de Memorial et d'autres organisations russes bien connues de défense des droits de l'homme pour analyser sur le plan juridique les différentes affaires d'emprisonnement pour raisons politiques. Compte tenu de la jurisprudence sans équivoque de la Cour dans des affaires similaires et de la réponse globale du Conseil de l'Europe à ces violations des droits de l'homme, j'ai conclu que « les personnes qui ont été arrêtées pour avoir manifesté contre la guerre actuelle en Ukraine [...] ont été détenues en violation de leur droit à la liberté de réunion pacifique » et que la détention de Vladimir Kara-Murza constituait une violation de son droit à la liberté d'expression. J'ai en outre considéré que les lois restrictives sur les « agents étrangers », les « organisations indésirables » et l'« extrémisme » contribuent à la « persécution systématique des opposants politiques, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des militants de la société civile », et qu'elles sont « manifestement [incompatibles] avec la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres normes internationales des droits de l'homme »<sup>52</sup>. Dans sa résolution, l'Assemblée a appelé la Fédération de Russie à « assurer la libération sans plus tarder » d'Alexeï Pichugin et d'Alexeï Navalny<sup>53</sup>, à mettre en œuvre tous les arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme<sup>54</sup> et à prendre des mesures effectives pour traiter les problèmes structurels et systémiques en matière de liberté de réunion, de liberté d'expression et de droit à la liberté, notamment en abrogeant ou en modifiant certaines lois<sup>55</sup>.

25. Le 10 octobre 2022, le prestigieux Prix des droits de l'homme Václav Havel, qui récompense des actions exceptionnelles de la société civile pour la défense des droits de l'homme, a été décerné à Vladimir Kara-

---

<sup>47</sup> Conseil de l'Europe, [La rapporteure générale sur la situation des défenseur.e.s des droits de l'homme réagit à la condamnation de Vladimir Kara-Murza \(coe.int\)](#).

<sup>48</sup> [Doc. 15506](#) de l'Assemblée, paragraphes 138 à 142 ;

Voir aussi la [Résolution 2433 \(2022\)](#) de l'Assemblée, paragraphe 17.

<sup>49</sup> Conseil de l'Europe, [Le Président d'une commission appelle à la libération immédiate de l'opposant russe Vladimir Kara-Murza \(coe.int\)](#).

<sup>50</sup> Déclaration écrite n° 740, [Doc. 15480](#).

<sup>51</sup> [Doc. 15545](#) de l'Assemblée.

<sup>52</sup> *Ibid.*, paragraphe 63.

<sup>53</sup> [Résolution 2446 \(2022\)](#), paragraphes 18.2 et 18.3.

<sup>54</sup> *Ibid.*, paragraphes 18.1 et 18.4.

<sup>55</sup> *Ibid.*, paragraphe 18.5.

Murza. L'Assemblée a clairement reconnu l'importance de son travail, ainsi que son courage et sa détermination à créer une future Russie pacifique et démocratique<sup>56</sup>.

26. Le 11 octobre 2022, le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie « Nouvelle escalade dans l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine »<sup>57</sup> s'est penché sur la répression des libertés civiles en Russie. M. Emanuelis Zingeris (Lituanie, PPE) a souligné le caractère « draconien » des modifications législatives adoptées jusqu'en août 2022 ainsi que le nombre inquiétant de détentions fondées sur cette législation. Le rapport insistait tout particulièrement sur la détention de personnalités politiques comme Vladimir Kara-Murza, Yevgeny Roizman et Ilya Iachine, et sur la dissolution systématique d'organisations comme Memorial. Dans sa [Résolution 2463 \(2022\)](#) du 13 octobre 2022, fondée sur ce rapport, l'Assemblée a dénoncé une nouvelle fois la vaste campagne de répression engagée contre les libertés civiles, « dans le but de faire régner la terreur dans la population à des fins politiques », et a appelé les autorités russes à libérer immédiatement Vladimir Kara-Murza<sup>58</sup>.

27. Le 20 mars 2023, les dirigeants de l'Assemblée ont procédé à un échange de vues avec les représentants des forces démocratiques russes à Paris, dans le prolongement de plusieurs résolutions appelant à intensifier le dialogue avec la société civile russe qui respecte les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe. Parmi les représentants des forces démocratiques russes figuraient la femme de Vladimir Kara-Murza, Evgenia Kara-Murza, et plusieurs membres du Comité russe contre la guerre, à savoir Dimitri Gudkov, Natalia Arno, Sergueï Guriev, Garry Kasparov et Mikhail Khodorkovsky<sup>59</sup>.

28. Le 17 avril 2023, à la suite de la condamnation de Vladimir Kara-Murza, le Président de l'Assemblée Tiny Kox a demandé l'annulation du verdict contre Vladimir Kara-Murza et sa libération.<sup>60</sup>

29. Le même jour, j'ai également exprimé ma consternation face à la condamnation "sévère" pour avoir "critiqué la guerre d'agression de Poutine et dénoncé les crimes de guerre en Ukraine".<sup>61</sup>

#### 4. Interventions de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

30. La Commissaire aux droits de l'homme (la Commissaire) a également soulevé des questions qui présentent un intérêt pour la présente note introductive. Les interventions de la Commissaire témoignent de nombreuses années de répression des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile en Russie et réaffirment le devoir des États membres de créer un environnement de travail propice aux manifestants anti-guerre et de trouver les moyens de les aider dans la pratique.

31. En 2017 déjà, dans l'affaire *Ecodefence*, le Commissaire Nils Muiznieks avait mis en garde contre le caractère arbitraire de l'application et de l'interprétation des lois sur les « agents étrangers » contre des organisations à but non lucratif<sup>62</sup>. Il avait notamment observé que la loi pouvait être utilisée de façon abusive comme un outil répressif contre les défenseurs des droits de l'homme<sup>63</sup> en raison de l'interprétation large dans la pratique du terme « activités politiques », de l'assouplissement des critères retenus pour qualifier une personne d'« agent étranger », des amendes administratives élevées infligées pour violation de la loi, de la connotation négative de l'appellation « agent étranger » qui limite la confiance des Russes dans le travail

---

<sup>56</sup> Conseil de l'Europe, [Le prix Václav Havel 2022 décerné à Vladimir Kara-Murza, leader de l'opposition russe actuellement en prison \(coe.int\)](#).

<sup>57</sup> [Doc 15631](#) de l'Assemblée, partie 6.

<sup>58</sup> [Résolution 2463 \(2022\)](#), paragraphe 7.

<sup>59</sup> [Échange de vues entre les dirigeants de l'APCE et les représentants des forces démocratiques russes \(coe.int\)](#).

<sup>60</sup> Tiny Kox, [Tiny Kox on Twitter: "Another mockery of justice in #Russia! @vkaramurza is sentenced to 25 years in prison for simply telling the truth! This verdict is a disgrace for the Russian authorities - it should be annulled and @vkaramurza freed! We stand with @ekaramurza! @PACE\\_News https://t.co/yT7o61tm3L" / Twitter](#).

<sup>61</sup> Þórhildur Sunna, [Þórhildur Sunna on Twitter: "Appalled at 25 year sentence of Russian opposition politician @vkaramurza for criticising Putin's war of aggression and denouncing war crimes in Ukraine. The harsh sentence is proof of the threat the Kremlin perceives democratic forces and protestors to be - we must support them." / Twitter](#).

<sup>62</sup> *Ecodefence c. Fédération de Russie*, [EcoDefence et autres c. Fédération de Russie](#) (requête n° 9988/13).

<sup>63</sup> Avis CommDH(2015)17, cité dans [Third party intervention by the Council of Europe Commissioner for Human Rights, requête n° 9988/13, ECODEFENCE et autres c. Fédération de Russie et 48 autres requêtes](#), paragraphe 24.

effectué par ces organisations, et du risque de poursuites pénales pour le non-respect « malveillant » de la loi. Au vu des dernières modifications apportées à la loi, qui facilitent la possibilité de considérer que les ONG agissent « sous influence étrangère », du renforcement de la responsabilité pénale à partir de deux amendes administratives par an, de l'application de sanctions administratives aux personnes qualifiées d'« agents étrangers » et de l'utilisation active de ces sanctions pour restreindre les organisations et les personnes qui s'opposent à la guerre<sup>64</sup>, les commentaires formulés par le Commissaire en 2017 restent d'actualité dans le contexte de la répression des manifestants aujourd'hui.

32. Le 7 mars 2022, la Commissaire Dunja Mijatović a fait part de ses préoccupations concernant les modifications du code pénal qui sanctionnent la diffusion de « fausses informations » et le « discrédit » des forces armées russes, et a souligné le nombre élevé d'arrestations de manifestants depuis le début de la guerre d'agression<sup>65</sup>.

33. Le 31 août 2022, la Commissaire a rappelé l'importance de soutenir la société civile et les défenseurs russes des droits de l'homme<sup>66</sup>.

34. Le 12 décembre 2022, elle a recensé quatre mesures que les États membres pourraient prendre pour soutenir efficacement la société civile russe. Premièrement, les États membres devraient dénoncer ouvertement la répression active et les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des manifestants. Deuxièmement, les États membres devraient continuer à fournir une aide financière et un financement adéquats aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme qui souhaitent poursuivre leurs activités en Russie. Troisièmement, les États membres devraient adopter des politiques de réinstallation complètes, dans une dynamique de coopération avec les autres États membres. Ces mesures pourraient inclure l'échange de bonnes pratiques entre États membres, « l'accès à des visas d'urgence et à des documents de voyage », « la coopération et la consultation avec des partenaires de confiance de la société civile » qui peuvent aider les militants lors des procédures de vérification et à leur arrivée dans un pays sûr. Quatrièmement, les États membres devraient accorder aux militants une résidence stable dans les pays d'accueil, en facilitant leur accès au travail et en leur assurant des prestations sociales<sup>67</sup>.

35. Dans sa déclaration du 25 janvier 2023, qui fait suite à la décision du tribunal de Moscou de dissoudre le Groupe Helsinki de Moscou, dont la Commissaire estime qu'elle « repose sur des allégations peu crédibles et vise à entraver les activités légitimes des organisations de défense des droits humains », elle a réaffirmé que « la répression des libertés d'expression, de réunion et d'association a été une caractéristique essentielle de l'érosion de l'État de droit et de la démocratie en Russie », ce qui a rendu « extrêmement difficile et dangereux » le cadre des activités des défenseurs russes des droits de l'homme<sup>68</sup>.

## **5. Réactions d'autres organisations internationales à l'arrestation et à la détention arbitraires de Vladimir Kara-Murza et à la répression des manifestants anti-guerre russes**

### *5.1. Nations Unies*

36. Le 12 mars 2022, des rapporteurs spéciaux des Nations Unies<sup>69</sup> se sont alarmés des dernières modifications apportées au code pénal russe. Ils estiment qu'elles « bâillonnent et bandent les yeux de toute une population », car « la loi<sup>70</sup> impose à la Russie un black-out total sur les informations relatives à la guerre et, ce faisant, approuve de façon officielle la désinformation et la mésinformation ». Ces dispositions

<sup>64</sup> En 2022, 176 organisations et personnes ont été qualifiées d'« agents étrangers ». Plus de 6 organisations de la société civile bien connues ont été dissoutes (dont le Groupe Helsinki de Moscou) et 15 bureaux d'organisations internationales ont été fermés (dont Amnesty International Russie). 18 % des « agents étrangers » font l'objet de poursuites pénales en Russie.

OVD-Info, [Repressions in Russia in 2022 | ОВД-Инфо \(ovdinfo.org\)](https://ovdinfo.org/).

<sup>65</sup> Déclaration, [Les autorités russes doivent mettre fin à la répression sans précédent des libertés d'expression, de réunion et d'association dans le pays – Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](https://www.coe.int/fr/press/declaration-russian-authorities-should-stop-repression-without-precedent-liberty-expression-reunion-association-country-commissioner-human-rights).

<sup>66</sup> Le Carnet des droits de l'homme, [Soutenir la société civile et les défenseurs des droits humains de Russie et du Bélarus – Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](https://www.coe.int/fr/press/support-civil-society-defenders-human-rights-russia-belarus-commissioner-human-rights).

<sup>67</sup> Déclaration, [Les États membres devraient apporter un soutien accru aux défenseurs des droits humains de Russie et du Bélarus – Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](https://www.coe.int/fr/press/states-should-support-defenders-human-rights-russia-belarus-commissioner-human-rights).

<sup>68</sup> Déclaration, [Les défenseurs des droits de l'homme en Russie doivent être soutenus – Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](https://www.coe.int/fr/press/defenders-human-rights-russia-should-be-supported-commissioner-human-rights).

<sup>69</sup> Sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

<sup>70</sup> Référence spécifique à l'article 207.3 ; mais les mêmes conclusions s'appliquent aux autres modifications du code pénal.

législatives ont pour effet d'« étouffer » les médias russes indépendants et pluralistes et de priver la population russe de son droit d'accès à des informations pluralistes, au moment même où des allégations font état d'un recours aveugle à la force et d'arrestations à grande échelle de manifestants<sup>71</sup>.

37. Le 13 juillet 2022, des experts des Nations Unies<sup>72</sup> ont condamné la répression accrue contre la société civile et les défenseurs russes des droits de l'homme. Ils ont commenté la détérioration spectaculaire d'une « tendance inquiétante » déjà existante, en rappelant que les modifications apportées en mars 2022 au code pénal russe et « d'autres restrictions radicales à la liberté d'expression et d'association sont utilisées en Russie pour réduire au silence les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les représentants de la société civile ». Ils ont exprimé leur profonde inquiétude quant à la révocation de l'enregistrement de certaines organisations de la société civile, effectuée « sans enquête approfondie et transparente », en application des lois modifiées sur les « agents étrangers » et les « organisations indésirables »<sup>73</sup>.

38. Le 14 septembre 2022, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, a fait part de sa vive préoccupation à propos des dernières modifications apportées à la loi sur les « agents étrangers » et les « organisations indésirables ». En effet, les autorités peuvent désormais conférer le statut d'« agent étranger » à tous ceux qu'elles considèrent comme étant sous une « vague influence étrangère », et toute personne associée à leurs activités peut se trouver inscrite sur le registre des « affiliés à des agents étrangers ». En plus d'exhorter les autorités russes à mettre fin à la répression, elle a appelé la communauté internationale à soutenir les défenseurs russes des droits de l'homme en exil et à veiller à ce que les mesures qui touchent les citoyens russes à l'étranger ne placent pas les défenseurs dans une situation encore plus dangereuse<sup>74</sup>.

39. Le 7 octobre 2022, par sa résolution A/HRC/51/L.13, le Conseil des droits de l'homme a nommé un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie, qui devra présenter un rapport lors de la 54e session du Conseil des droits de l'homme<sup>75</sup>.

40. Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies (le Comité) a publié ses observations finales sur la Fédération de Russie à l'issue du 8<sup>e</sup> examen périodique du pays au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le Comité a tout d'abord constaté un grave problème de harcèlement, de violences et de meurtres d'opposants politiques, de journalistes, d'avocats et de défenseurs des droits de l'homme notamment en raison de leur activisme anti-guerre, et a dénoncé le traitement réservé à Vladimir Kara-Murza, entre autres. Deuxièmement, il s'est dit vivement préoccupé par les modifications apportées en mars 2022 au code pénal russe, la décision qui impose aux médias de relater exclusivement les informations fournies par le gouvernement sous peine d'amende, les informations selon lesquelles l'accès à plusieurs sites internet et réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) a été bloqué et la suspension de plus de 20 médias, dont Novaïa Gazeta. En substance, il est aussi préoccupé par les restrictions de la liberté d'expression, en particulier en ce qui concerne les propos anti-guerre, y compris dans les établissements d'enseignement et dans la sphère publique. Troisièmement, le Comité a fait part de sa vive inquiétude au sujet des rapports, nombreux et cohérents, qui font état de restrictions de la liberté de réunion dans le cadre de manifestations pacifiques contre la guerre. Il a pris note de rapports sur la détention arbitraire de centaines de milliers de manifestants, la répression violente des forces de l'ordre, l'effet restrictif de la loi fédérale n° 260-FZ du 14 juillet 2022 (loi sur les « agents étrangers ») sur la liberté de réunion, le recours à la détention provisoire et l'utilisation non réglementée des technologies de reconnaissance faciale. Quatrièmement, il s'est dit gravement préoccupé par l'extension de la législation sur les « agents étrangers » et les « organisations indésirables », qui a entraîné la dissolution et la fermeture de plusieurs grandes organisations de défense des droits de l'homme. Le Comité a fait remarquer que la Fédération de Russie devrait mener des enquêtes approfondies et indépendantes sur toutes les allégations de harcèlement, d'intimidation et de poursuites injustifiées, et veiller à ce que les victimes aient accès à un recours effectif, conformément à l'article 2, paragraphe 3, du PIDCP. Elle devrait également prendre d'urgence toutes les

---

<sup>71</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, [Russia: UN experts alarmed by 'choking' information clampdown | OHCHR](#).

<sup>72</sup> Dont la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Groupe de travail sur la détention arbitraire, le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et la Rapporteuse spéciale sur la liberté d'opinion et d'expression.

<sup>73</sup> [UN experts condemn civil society shutdown | OHCHR](#).

<sup>74</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, [Russia: UN expert alarmed at continued targeting of human rights defenders | OHCHR](#).

<sup>75</sup> Octobre 2023.

mesures nécessaires pour garantir le plein exercice du droit à la liberté d'expression en abrogeant toute législation qui restreint de manière excessive la liberté d'expression<sup>76</sup>, en réexaminant le placement en détention de tous les journalistes et en veillant à ce que les médias puissent fonctionner sans ingérence excessive de l'État. En outre, en vertu de l'article 21 du PIDCP, la Fédération de Russie devrait prendre des mesures pour prévenir et éliminer l'usage excessif de la force contre les manifestants, libérer immédiatement toutes les personnes détenues d'une manière incompatible avec la Convention et s'abstenir d'utiliser des systèmes de reconnaissance faciale et le recours à la détention provisoire pour entraver la participation à des rassemblements pacifiques. Enfin, la Fédération de Russie devrait abroger ou réviser les dispositions législatives qui restreignent la liberté d'association et cesser de persécuter des personnes et des organisations sur le fondement de cette législation<sup>77</sup>.

41. Le 26 janvier 2023, la porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Marta Hurtado, a commenté la décision du tribunal de Moscou de dissoudre le Groupe Helsinki de Moscou, en rappelant que la Fédération de Russie devrait s'abstenir de prendre de telles mesures, car « [t]oute restriction aux droits à la liberté d'opinion et d'expression et à la liberté d'association [...] doit se conformer aux critères stricts de nécessité et de proportionnalité dans la poursuite d'un objectif légitime »<sup>78</sup>.

42. Le 22 février 2023, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a fait part de son inquiétude à propos de la détention prolongée de Vladimir Kara Murza<sup>79</sup>.

43. Le 17 mars 2023, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a publié ses avis sur la détention de M. Alexei Gorinov. Il a estimé qu'elle était arbitraire et donc contraire aux articles 2, 3, 7, 9, 19 et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 2(1), 9(3), 19, 25 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Groupe a demandé sa libération immédiate le 19 novembre 2022.<sup>80</sup>

44. Le 17 avril 2023, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a déploré la condamnation de Vladimir Kara-Murza et a appelé à sa libération.<sup>81</sup>

## 5.2. Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

45. Le 13 avril 2022, le président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les membres de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires, qui appelaient « le plus fermement possible les autorités russes à respecter leurs engagements en matière de droits de l'homme », ont dénoncé la détention de Vladimir Kara-Murza, ainsi que « la récente répression généralisée de toute forme de dissidence et les lois nouvellement adoptées sur les manifestations et les reportages anti-guerre », qu'ils ont jugées « scandaleuses et inacceptables »<sup>82</sup>.

46. Le 22 septembre 2022, le Mécanisme de Moscou de l'OSCE a présenté son rapport sur les pratiques juridiques et administratives de la Russie à la lumière de ses engagements contractés dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE<sup>83</sup>. Le rapport a conclu que les réformes législatives répriment la société civile russe, surtout depuis juillet 2022 et l'adoption des modifications déjà citées du code pénal. En conséquence, les défenseurs des droits de l'homme ont été contraints de réduire ou de cesser leur travail, ou de quitter la

<sup>76</sup> Notamment les articles 207.3, 275.1, 280.3 et 284.2 du code pénal russe (ceux qui ont donné lieu au plus grand nombre d'arrestations).

<sup>77</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques, [Comité des droits de l'homme – Observations finales concernant le huitième rapport périodique de la Fédération de Russie](#).

<sup>78</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, [Observation de Marta Hurtado, porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à propos de la Fédération de Russie](#).

<sup>79</sup> Le Figaro, [L'ONU dénonce la détention prolongée de l'opposant russe Vladimir Kara-Mourza \(lefigaro.fr\)](#).

<sup>80</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Groupe de travail sur la détention arbitraire, "Opinions adopted by the Working Group on Arbitrary Detention at its ninety-fifth session, 14 – 18 November 2022: Opinion No. 78/2022 concerning Alexey Gorinov (Russian Federation), A/HRC/WGAD/2022/78, 17 March 2023, paras. 95 – 98.

<sup>81</sup> The Guardian, [Russia-Ukraine war live: UN human rights head tells Putin to release Kremlin critic Kara-Murza \(theguardian.com\)](#).

<sup>82</sup> Assemblée parlementaire de l'OSCE, [OSCE PA President and human rights leaders denounce jailing of political opponent in Moscow](#).

<sup>83</sup> [Rapport sur les pratiques juridiques et administratives de la Russie à la lumière de ses engagements contractés dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE | OSCE](#) [en anglais].

Russie. Les modifications de la législation sur les « agents étrangers » ont pour effet de qualifier pratiquement toutes les organisations et personnes russes et étrangères d'« agents étrangers » ou d'« affiliés à des agents étrangers ». Le travail des « organisations indésirables » est considéré comme illégal. La liberté d'expression est encore plus restreinte par de nombreuses nouvelles lois, en particulier les lois sur le « fait de discréditer les forces armées russes », qui « interdisent totalement les manifestations anti-guerre ». Les médias et internet ont été réglementés de manière à restreindre radicalement l'accès à l'information. Ces lois ne sont pas conformes aux normes de l'OSCE. Le rapport conclut que « les actions menées par les autorités contre la société civile montrent que le but ultime est de créer une société monolithique basée sur une certaine compréhension pré-moderne de la « russité ». Les opposants à cette société sont vus comme des clous qui dépassent du mur ; ils doivent y être enfoncés jusqu'à disparaître. Les discours tenus par le Président au sujet d'une « cinquième colonne » et « d'insectes à anéantir » sont révélateurs d'une attitude de haine profondément ancrée. La principale stratégie des autorités russes repose sur l'intimidation. La persécution n'est pas cachée, mais visible aux yeux de tous, surtout lorsqu'elle est dirigée contre des personnalités publiques. Le principal objectif semble être de pousser les gens à se résigner ou à quitter le pays ». En ce qui concerne l'agression contre l'Ukraine, le rapport note que « la répression à l'intérieur et la guerre à l'extérieur fonctionnent comme un vase communicant [...]. Pour commencer une guerre avec un autre pays, l'élite doit s'assurer que le pays n'est pas engagé sur deux fronts (un front intérieur et un front extérieur). C'est pourquoi des mesures restrictives sont jugées nécessaires pour éviter les perturbations pendant la préparation de la guerre ou après son déclenchement. Cela explique la vague de mesures répressives observée en Russie juste avant, mais surtout après le 24 février 2022 ».

47. Le rapport recommande à la Fédération de Russie de respecter ses engagements pris dans le cadre de l'OSCE, de faire respecter les garanties de la Constitution russe en matière de liberté d'expression, de réunion et d'association et de ne pas adopter de lois qui abrogent ou compromettent les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Il précise en outre que la Fédération de Russie devrait continuer à coopérer avec les processus internationaux relatifs aux droits de l'homme au sein des Nations Unies et mettre pleinement en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin, il recommande à la Fédération de Russie d'examiner les effets à long terme de ses politiques et de ses réformes de la législation qui visent à faire disparaître la société civile<sup>84</sup>.

48. Le 26 janvier 2023, les dirigeants de la commission des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont publié une déclaration pour dénoncer la dissolution du Groupe Helsinki de Moscou, une mesure qui, selon eux, fait reculer la protection des droits de l'homme en Russie. Ils ont instamment demandé l'annulation de cette décision, arguant que la fermeture de cette organisation pourrait contrevenir aux engagements pris par la Russie dans le cadre de l'OSCE en ce qui concerne la liberté d'association<sup>85</sup>.

49. Le 24 février 2023, le représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur les prisonniers politiques, Steve Cohen (États-Unis), a déclaré que la guerre avait été rendue possible par une tendance croissante à l'autocratie en Russie, caractérisée par la prolifération des prisonniers politiques, dont Vladimir Kara-Murza<sup>86</sup>.

50. Le 17 avril 2023, la présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Margareta Cederfelt, et le représentant spécial pour les prisonniers politiques, Steve Cohen, ont dénoncé le verdict prononcé à l'encontre de Vladimir Kara-Murza et ont appelé à sa libération, qualifiant son procès de "parodie de justice".<sup>87</sup>

## **6. Analyse préliminaire de la compatibilité des réformes législatives et des pratiques de la Fédération de Russie avec les normes relatives aux droits de l'homme**

<sup>84</sup> OSCE, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Rapport sur les pratiques juridiques et administratives de la Russie à la lumière de ses engagements contractés dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE [en anglais], <https://www.osce.org/files/f/documents/7/5/526720.pdf>.

<sup>85</sup> Déclaration du président de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Nikoloz Samkharadze (Géorgie), du vice-président Farah Karimi (Pays-Bas) et du rapporteur Johan Büser (Suède).

[OSCE PA human rights leaders issue statement on court decision to shutter Moscow Helsinki Group.](#)

<sup>86</sup> Assemblée parlementaire de l'OSCE, [One year in: OSCE parliamentarians debate Russia's continued full-scale war on Ukraine, Bureau issues joint statement.](#)

<sup>87</sup> Assemblée parlementaire de l'OSCE, ['Travesty of justice': OSCE PA leaders denounce Kara-Murza verdict, call for his release.](#)

51. Les réactions décrites précédemment montrent sans équivoque que la communauté internationale est, à l'unanimité, extrêmement préoccupée par les droits à la liberté de réunion, d'expression, d'association et d'accès à la pluralité de l'information dans la manière dont la Fédération de Russie traite les manifestants anti-guerre. Elles décrivent en outre un contexte de plus en plus inquiétant de répression à l'encontre des opposants à la guerre. Si l'on regarde l'historique des violations des droits à la liberté de réunion<sup>88</sup>, à la liberté d'expression et d'information<sup>89</sup> et à la liberté d'association<sup>90</sup> garantis par la Convention dans la Fédération de Russie, on constate que la situation de ces droits était déjà désastreuse avant le début de la guerre d'agression contre l'Ukraine. Sachant que la Cour instruira et jugera des affaires qui concernent d'éventuelles violations de la Convention survenues jusqu'au 16 septembre 2022 et impliquent la Fédération de Russie<sup>91</sup>, on peut raisonnablement penser qu'elle rendra en temps voulu des arrêts sur les violations des droits de l'homme qui découlent de la répression des manifestants anti-guerre.

52. La majorité (si ce n'est la totalité) des modifications susmentionnées du code pénal et du code administratif russes depuis mars 2022 violent les normes relatives aux droits de l'homme, y compris la Convention et le PIDCP.

53. Dans les centaines d'affaires qui m'ont été rapportées, le droit appliqué et les peines prononcées ne semblent pas proportionnés à la gravité des infractions reprochées. Il est inacceptable d'infliger des amendes administratives de plusieurs milliers de roubles à des personnes qui ont simplement organisé une manifestation individuelle ou brandi une feuille de papier blanche, ou d'en placer d'autres en détention au seul motif qu'elles ont aimé des messages postés sur les réseaux sociaux ou exprimé leur opinion sur internet.

54. Les réformes juridiques adoptées avant que la Convention ne cesse de s'appliquer à la Fédération de Russie, et leurs effets sur les manifestants russes, violent clairement plusieurs droits de l'homme reconnus en droit international. Premièrement, on peut citer la limitation de l'accès à l'information, en particulier en ligne, avec plus de 8 000 ressources en ligne bloquées chaque semaine par l'administration russe. Un tribunal russe a jugé que des réseaux sociaux et des entreprises numériques comme Meta exerçaient des « activités extrémistes » en vertu des lois fédérales 374-FZ et 375-FZ, et Facebook et Instagram ont été bloqués.<sup>92</sup> Internet est l'un des principaux moyens par lesquels les citoyens exercent leur liberté d'expression et leur liberté de recevoir et de communiquer des informations<sup>93</sup>. Par conséquent, toute restriction de l'accès à une source d'information doit être strictement réglementée, en définissant une portée limitée de l'interdiction et en autorisant un contrôle judiciaire. Or, le blocage des informations sur internet dans la Fédération de Russie, notamment en ce qui concerne la guerre, n'est en aucun cas réglementé de la sorte et pourrait donc constituer une violation de l'article 10 de la Convention. Deuxièmement, bien qu'il soit possible d'appliquer des limitations à ces droits, l'incrimination ou les conséquences administratives applicables au « discrédit » des forces armées russes peuvent être considérées comme une atteinte au droit de ne pas être inquiété pour ses opinions<sup>94</sup>. En effet, la limitation a une portée trop large, qui n'est pas nécessaire dans une société démocratique et ne repose sur aucun argument convaincant lié à la protection de la sûreté nationale, de la morale, de la sécurité publique, ou de la réputation et des droits d'autrui.

55. De même, les réglementations qui rendent – expressément et implicitement – la réunion de personnes dans l'espace public pratiquement impossible méconnaissent les garanties prévues à l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et à l'article 21 du PIDCP. Par exemple, l'obligation stricte d'obtenir l'autorisation préalable des forces de l'ordre pour tout rassemblement, aussi petit soit-il, le pourcentage extrêmement élevé de refus de telles autorisations, la modification des lois qui imposent des

<sup>88</sup> Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, *Groupe Lashmankin et autres c. Fédération de Russie* (requête n° 57818/09). <https://rm.coe.int/090000168089e171>.

<sup>89</sup> Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, *Vladimir Kharitonov c. Fédération de Russie*, requête n° 10795/14, <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-203177> ; arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, *OOO Flavus et autres c. Fédération de Russie*, requêtes n° 12468/15, 23489/15 et 19074/16, <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-203178> ; arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, *Bulgakov c. Fédération de Russie*, requête n° 20159/15, <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-203181> ; et arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, *Engels c. Fédération de Russie*, requête n° 61919/16 <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-203180>.

<sup>90</sup> Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, *Ecodefence et autres c. Fédération de Russie*, requêtes n° 9988/13 et 60 autres, <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-217751>.

<sup>91</sup> Comité des Ministres, [Résolution CM/Res\(2022\)3 sur des conséquences juridiques et financières de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie](#), paragraphe 7.

<sup>92</sup> The Guardian, [Russia bans Facebook and Instagram under 'extremism' law | Russia | The Guardian](#).

<sup>93</sup> *Cengiz et autres c. Türkiye*, arrêt du 1<sup>er</sup> décembre 2015, paragraphes 49 et 52.

<sup>94</sup> Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, article 19(1) du PIDCP.

restrictions territoriales à l'organisation d'une manifestation (manifestation interdite dans ou à proximité des bâtiments publics, des aéroports, des gares, etc.) sont autant d'éléments qui montrent que les restrictions sont trop étendues pour être justifiées au regard des critères de légalité et de nécessité prévus par les conventions. En outre, les rapports faisant état d'un usage disproportionné de la violence par les forces de l'ordre lors des manifestations et du recours à la détention provisoire indiquent aussi une violation du droit à ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants<sup>95</sup>. #

56. Dans mon rapport final, j'examinerai plus en détail dans quelle mesure la plupart des (anciennes et nouvelles) mesures législatives prises par les autorités russes à l'encontre des dissidents et des manifestants anti-guerre sont systématiquement contraires aux obligations de la Russie en vertu du droit international des droits de l'homme.

## 7. Conclusions préliminaires et propositions de pistes de travail

57. L'Assemblée doit clairement reconnaître qu'il existe un mouvement d'opposition à l'agression russe contre l'Ukraine, et que de nombreux Russes ne soutiennent pas la guerre, malgré la propagande et l'absence d'informations à leur sujet. La répression de la dissidence en Fédération de Russie est forte et touche tout autant les opposants politiques que les citoyens et les organisations, qui sont souvent sanctionnés simplement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion.

58. L'Assemblée et les États membres devraient dénoncer avec la plus grande fermeté tous les aspects de cette répression, qu'il s'agisse de la promulgation de lois qui violent les droits de l'homme, de l'usage de la violence par les forces de l'ordre lors de manifestations pacifiques, du recours à la détention provisoire et/ou arbitraire ou du blocage d'informations pluralistes en ligne et hors ligne.

59. Les États membres du Conseil de l'Europe devraient faciliter l'action des manifestants anti-guerre, notamment par la simplification des procédures d'asile ou de retour sur leur territoire<sup>96</sup>. L'Assemblée a déjà appelé les États membres à faciliter la délivrance de visas et à étudier avec attention les demandes d'asile soumises par d'anciens prisonniers politiques et responsables politiques de l'opposition russe, les militants de la société civile, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme qui doivent quitter la Russie sous peine d'être persécutés<sup>97</sup>. Un autre moyen consisterait à fournir des licences aux médias russes indépendants qui ont fui leur pays, afin d'éviter une situation comme celle de TV Rain, contrainte de quitter la Lettonie où elle s'était réinstallée parce que sa licence lui a été retirée<sup>98</sup>.

60. L'évolution récente de la situation en Géorgie<sup>99</sup> et en Bosnie-Herzégovine<sup>100</sup> laisse entrevoir une tendance inquiétante des États membres du Conseil de l'Europe à suivre le modèle russe des lois sur les « agents étrangers » et des méthodes répressives à l'encontre de la société civile. Il faut à tout prix éviter cela.

61. La répression active contre l'opinion publique dissidente réduit la liberté d'information et censure tous les médias libres et indépendants ; il devient alors difficile pour les citoyens russes ordinaires d'être informés par autre chose que de la propagande. Dans ce contexte, les États membres du Conseil de l'Europe devraient fournir des connexions de réseau privé virtuel (VPN) libres et accessibles en Russie pour lutter contre la désinformation.

62. Il existe par ailleurs un schéma de répression systématique, que les données et l'ampleur des arrestations et détentions de manifestants ont mis en lumière. La Cour européenne des droits de l'homme a

---

<sup>95</sup> Article 3 de la CEDH, article 7 du PIDCP.

<sup>96</sup> J'ai été informée de difficultés rencontrées par les résidents russes en Géorgie pour retourner dans leur pays de résidence et qui, dans certains cas, s'en voient carrément refuser l'entrée.

Washington Post, <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/03/ukraine-russia-georgia/>.

<sup>97</sup> Résolution 2446 (2022) « Cas signalés de prisonniers politiques dans la Fédération de Russie ».

<sup>98</sup> BBC News, <https://www.bbc.com/news/world-europe-63871289>.

The New York Times, [Exiled Russian TV Station's Reference to Troops Causes Fury in Latvia - The New York Times \(nytimes.com\)](https://www.nytimes.com/2022/04/03/world/europe/russia-tv-rain-latvia.html).

<sup>99</sup> Human Rights Watch, [Géorgie : Les projets de loi sur les « agents étrangers » portent atteinte aux droits | Human Rights Watch \(hrw.org\)](https://www.hrw.org/fr/news/2022/04/03/georgie-projets-loi-agents-etrangers).

<sup>100</sup> Radio Free Europe | Radio Liberty, [Bosnian Serbs Approve Measure On 'Foreign Agents' Mirroring Controversial Russian Law \(rferl.org\)](https://www.rferl.org/fr/news/2022/04/03/bosnian-serbs-approve-measure-on-foreign-agents-mirroring-controversial-russian-law/).

déjà conclu à l'incompatibilité de plusieurs lois russes avec la Convention, comme la loi sur les « agents étrangers ». En étendant les mesures répressives précédemment jugées incompatibles avec la Convention, les modifications apportées au code pénal russe et l'élargissement d'autres lois sont également de nature à la violer. Si la Fédération de Russie n'est plus liée par la Convention à compter du 16 septembre 2022, elle n'en demeure pas moins responsable de toutes les violations qui ont eu lieu avant cette date. Le fait que la Fédération de Russie ait cessé d'appliquer les arrêts de la Cour depuis le 15 mars 2022 est extrêmement préoccupant et incompatible avec la Résolution (2022)3 du Comité des Ministres.

63. En tout état de cause, les lois promulguées dans le but de réprimer tout sentiment anti-guerre restent incompatibles avec d'autres normes et conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles la Fédération de Russie est partie, telles que le PIDCP. Elles devraient donc être abrogées ou modifiées en profondeur.

64. Afin d'afficher la solidarité sans équivoque de l'Assemblée avec Vladimir Kara-Murza et le mouvement anti-guerre russe, j'aimerais demander à la commission l'autorisation de déclassifier la présente note introductive pour montrer que nous sommes conscients des violations répétées des normes internationales en matière de droits de l'homme commises en Russie, et que nous les condamnons.

65. Par ailleurs, afin de poursuivre mes travaux sur ce rapport, j'aimerais demander à la commission l'autorisation d'organiser une audition d'experts sur la question de la répression des manifestants anti-guerre dans la Fédération de Russie, des groupes de défense des droits de l'homme et des médias en exil<sup>101</sup> et des familles des personnes détenues pour avoir protesté contre la guerre. J'ai notamment l'intention d'inviter Evgenia Kara-Murza à cette audition, car son témoignage sera important pour informer notre commission de la persécution et des conditions de détention de son mari. Les autres personnes invitées seront Tania Felgenhauer, une journaliste russe en exil, Denis Shedov, l'avocat du conseiller municipal incarcéré Alexeï Gorinov, un membre du conseil d'administration du Centre de défense des droits de l'homme Memorial et un analyste d'OVD-Info. En outre, je voudrais demander à la commission de m'autoriser à effectuer une visite d'information dans un pays qui accueille un grand nombre de manifestants anti-guerre exilés, comme la Lettonie, l'Estonie ou la Lituanie, éventuellement en collaboration avec le représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur les prisonniers politiques. Enfin, j'aimerais rencontrer le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie.

---

<sup>101</sup> Il peut s'agir d'anciens salariés du centre Memorial pour les droits de l'homme ou d'OVD-Info, ou de manifestants russes qui ont réussi à s'enfuir, comme Alexander Cherkasov. [Nobel Peace Prize winner Alexander Cherkasov: 'The history of post-Soviet Russia is a chain of wars, crimes and impunity' | International | EL PAÍS English Edition \(elpais.com\).](#)